

# SALAIRES DES PERMANENTS DU TRAVAIL TEMPORAIRE



Le syndicalisme au service  
de la justice sociale !

## ENTRETIEN AU CABINET DE LA MINISTRE DU TRAVAIL

La Fédération Commercés et Services UNSA était en rendez-vous au cabinet de la Ministre du travail, accompagnée de son Syndicat du Travail Temporaire UNSA pour défendre le pouvoir d'achat des salariés de la branche de l'intérim.

Le dernier accord de la profession date de 2015. Depuis cette date, aucun accord n'a pu être conclu dans la profession du travail temporaire pour l'évolution des salaires.

Interpelés par la ministre du travail, les partenaires sociaux ont été invités le Vendredi 19 Novembre afin d'aborder la question et trouver une solution durable de préservation du pouvoir d'achat.

**Naturellement le 3<sup>ème</sup> syndicat de la branche, accompagné par la fédération est venu avec des propositions fortes pour des salaires décents et la pérennisation des emplois du secteur du travail temporaire.**

La Fédération Commercés et Services soutient pleinement son syndicat du travail temporaire en exigeant une revalorisation en cohérence avec les compétences et formations des salariés du travail temporaire.

**Nous demandons une intégration des salariés CDII dans les négociations concernant les accéssoires de salaires (primes d'ancienneté, primes de vacances, chèques vacances...)**

Nous demandons également plus d'engagement de l'État au niveau des entreprises.

Agir au niveau de l'entreprise permettrait de donner du sens à l'engagement de l'état afin que la redistribution des richesses soit réelle en cas de recours aux aides publiques.

Ainsi l'État aura son droit de regard et travaillera plus efficacement sur la conditionnalité des aides publiques. Dans certaines entreprises de travail temporaire, les aides de l'État sont supérieures aux fonds propres.

La Fédération Commercés et Services UNSA et son Syndicat du Travail Temporaire attendent des actions concrètes pour déterminer des seuils de coefficients de délégation dans l'intérim. La digitalisation devient source de dumping social (Black Friday pour des délégations d'intérimaires ! Quelle indécence !!).

Les coefficients de délégation d'intérimaires ne peuvent pas être aussi faibles et croire en même temps que nous pourrions pleinement assurer la sécurité, la protection sociale des intérimaires et des salaires à la hauteur pour les permanents.

**Comme pour les états généraux de l'alimentation, la Fédération Commercés et Services UNSA appuie la demande d'états généraux de l'intérim exprimée par son Syndicat du Travail Temporaire UNSA.**

**Enfin nous demandons une nouvelle définition du cadre des redevances de marques dans la profession.** Cela permettra d'éviter des redevances de marques élevées empêchant toute augmentation de salaires, de participations ou d'intéressements des salariés.

**Fédération Commercés et Services UNSA**

**Fatiha HIRAKI**

Secrétaire Générale



unsa-interim@outlook.com



@interimUnsa